

Des redevances radio-TV salées pour les PME

Les PME au cœur de la cible de Billag

Par **Natalie Rickli**
Conseillère nationale (UDC/ZH)

Les PME sont la nouvelle cible de Billag. Qu'elles utilisent ou non les services de la SSR, elles doivent passer à la caisse. La conseillère nationale Natalie Rickli a déposé plusieurs interventions, remettant en cause la nécessité et le comportement abusif de Billag.

Billag s'attaque depuis quelques mois aux PME. Rien qu'en 2009, 130 000 entreprises ont dû payer la redevance radio-TV pour



Natalie Rickli

la première fois. Les chauffeurs de taxi, de camion et les petits entrepreneurs ont été priés de passer à la caisse, voire de s'acquitter rétroactivement de la redevance.

Une redevance qui augmente

Celui qui écoute la radio ou regarde la télévision en Suisse doit payer une redevance. Cette taxe sert en premier lieu à financer la SSR. Chaque année, plus de 1,12 milliard de francs reviennent à la SSR, que l'on utilise les programmes de la SSR ou non. La redevance ne cesse d'augmenter: alors qu'un ménage payait une taxe de 280 francs en 1987, celle-ci s'élevait à 462 francs en 2007. Le cercle des personnes devant payer la redevance est toujours plus large: parmi les nouvelles cibles de Billag figurent celles qui possèdent un PC ou un téléphone portable disposant d'une connexion Internet. Conformément à la décision de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), ces personnes doivent désormais payer la redevance, qu'elles utilisent ou non ce service.

En 2009, Billag a jeté son dévolu sur les petites et moyennes entreprises. En tant que conseillère nationale, j'ai déposé à ce sujet une intervention dans le but d'annuler cette décision. La majorité de la Commission a rejeté cette intervention, tout comme la demande de résilier le mandat de Billag au plus vite. Le Conseil national a tout de même exigé du Conseil fédéral qu'il rédige un rapport présentant une analyse du système d'encaissement et qu'il spécifie les appareils qui font l'objet d'une taxe de réception. Au lieu de rédiger ce rapport, le directeur de l'OFCOM est récem-



Billag ne ménage pas les PME: une petite entreprise doit payer 400 francs d'indemnités par année pour un autoradio dans une voiture de livraison, de même pour les entreprises de taxis.

ment passé à l'attaque et a pratiquement placé Billag sous protection nationale.

Il a laissé entendre que la variante d'encaissement actuelle était la meilleure et la plus avantageuse. Pire encore: la redevance devrait être étendue à tous les ménages, soit également aux 2-3% d'entre eux qui ne possèdent ni radio ni télévision. C'est absurde de payer une taxe pour un service que l'on ne sollicite pas! Dans ce cas-là, les piétons devraient acheter une vignette autoroutière parce qu'ils sont théoriquement à même d'utiliser l'autoroute.

Manque de transparence

Fondée en 1997, Billag SA a été spécialement conçue pour encaisser les redevances radio-TV. Elle est une filiale de Swisscom à 100%. Pour mener à bien ce mandat, c'est-à-dire envoyer des factures pour les taxes radio-TV, Billag reçoit chaque année environ 53 millions de francs (montant tiré de la redevance). Les comptes

de Billag sont confidentiels. C'est seulement sur pression du Parlement que le Conseil fédéral a divulgué ce montant et qu'il est apparu que le bénéfice réalisé en 2008 était de plus de 3 millions de francs. Ce qu'il en est advenu est encore peu clair.

Définir la mission de Billag

Outre les potentielles économies que Billag pourrait réaliser, la question du «service public», discussion reportée depuis longtemps, doit être abordée. La mission centrale de la SSR doit être définie. Car c'est uniquement pour des prestations claires que nous devons payer une redevance, une redevance qu'il faudra en l'occurrence à tout prix baisser à long terme. La pression politique n'a pas été suffisamment forte jusqu'ici pour faire cesser les manigances de Billag et empêcher une augmentation de la redevance. Heureusement, l'Union suisse des arts et métiers usam est maintenant intervenue pour défendre les petites

entreprises victimes d'un comportement abusif: même si vous payez déjà votre taxe radio-TV pour votre ménage, vous devrez passer une deuxième fois à la caisse pour votre PME. Ce diktat étatique doit être aboli.

J'espère, dans un premier temps, être soutenue dans mes initiatives parlementaires «Pas de redevance radio et télévision pour l'internet et les téléphones portables» et «Transfert au Parlement de la compétence de décision pour les redevances radio et télévision». D'après moi, il revient au Parlement de décider si une augmentation du montant de la redevance est nécessaire. Cette décision est actuellement la seule compétence du Conseil fédéral. Celui-ci a toujours répondu aux exigences de la SSR, ce qui explique pourquoi nous payons des redevances si élevées. Il est grand temps de prendre en compte les intérêts des assujettis et de transférer la compétence de décision aux représentants du peuple, à savoir au Parlement. ♦

Une réception «à titre commercial» qui coûte cher

La nouvelle loi sur la radio et la télévision a modifié la réglementation de la perception des redevances radio-TV pour les entreprises. Entrée en vigueur en avril 2007, celle-ci n'est réellement appliquée que depuis 2009. Pour la première fois, la loi distingue la réception à titre professionnel et la réception à titre commercial. Par «réception à titre professionnel», on entend une réception destinée uniquement aux employés. Le forfait s'élève à 152,95 francs par trimestre, ceci sans compter les indemnités pour les droits d'auteur de la SUISA. On parle en revanche de «réception à titre commercial» lorsque des clients profitent également de la réception de certains programmes, comme dans les restaurants, les hôtels, les salons de coiffure ou encore les taxis. Dans ce cas-là, la somme de la redevance se calcule en fonction du nombre d'appareils installés dans les locaux de l'entreprise. Seule une directive écrite interne mentionnant l'interdiction de regarder la radio ou la télévision pendant les heures de travail permettrait au chef de l'entreprise d'échapper à la taxe radio-TV. Quelques recherches ont démontré que Billag est, malheureusement, dans ses droits. Seul le changement des fondements législatifs permettrait de faire évoluer cette pratique, d'où le soutien de l'usam aux interventions de la conseillère nationale Natalie Rickli. Bo

Le Conseil national donne raison aux milieux économiques

Convention alpine: échec à la technocratie verte!

Par **Patrick Eperon**
Secrétaire patronal, Centre patronal

Lors de la session d'hiver, le Conseil national a décidé de ne pas ratifier la Convention alpine. Cette décision marque la victoire des milieux économiques qui se sont battus dès le début des négociations en 2000. La Suisse doit décider souverainement du développement de sa région alpine.

Après neuf ans de durs combats parlementaires et médiatiques, le Conseil national a rejeté les neuf Protocoles de mise en œuvre de la Convention alpine.

Cette nouvelle mérite largement plus que les cris de pleureuses de l'écrasante majorité des médias, dont on peut légitimement douter qu'ils se soient jamais attelés à la lecture de ce monstrueux ensemble technocratique. En effet, les neuf Protocoles alpins comptent pas moins de 213 articles sur 149 pages et couvrent des politiques publiques aussi variées que l'aménagement du territoire, la protection de la nature, l'agriculture de montagne, les forêts de montagne, le tourisme, l'énergie, la protection des sols et les transports, ainsi qu'une procédure juridique extrêmement contraignante de règlement des diffé-

rends d'interprétation de cet ensemble de dispositions...

Risqué pour le développement

Le soussigné a eu l'occasion de coordonner une démarche officielle de l'ensemble des organisations économiques suisses auprès du directeur de l'époque de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), pour dénoncer les risques très graves des Protocoles alpins pour le développement de pas moins de 60% du territoire suisse (région alpine et

préalpine, comprenant notamment les districts vaudois d'Aigle et de la Riviera - Pays-d'Enhaut). Le résultat de cet entretien fut à la limite du surréaliste, le directeur de l'ARE se référant pour ainsi dire au sens de l'Histoire qui ferait que ces Protocoles seraient forcément ratifiés et mis en œuvre! Le vote du 11 décembre représente en ce sens une très importante victoire sur la technocratie verte qui a pu se développer pendant des années, sans aucun mandat populaire et sans contrôle parlementaire des dispositions et des



Une ratification de la Convention alpine n'apporterait aucun avantage à la Suisse; elle impliquerait au contraire une perte de souveraineté et de compétence législative.

structures non élues qui sont de nature à influencer directement la vie quotidienne des habitants de la majeure partie du territoire suisse.

Ce vote porte également un coup très rude au dogme postulant que la Suisse doit accepter systématiquement des dispositions «vertes» très contraignantes au nom de la collaboration internationale, voire même concevoir et adopter de telles dispositions avant tous ses concurrents. Eche donc à la technocratie verte et victorieuse des institutions démocratiques.

ANNONCE

Notre épargne de 2^e pilier doit durer plus longtemps.



Nous vivons toujours plus longtemps. Mais notre épargne de 2^e pilier n'est pas extensible. Pour toucher notre 2^e pilier jusqu'à la fin de la retraite, il faut le répartir sur davantage d'années.

OUI à une adaptation du taux de conversion à des rentes sûres et équitables

www.rentes-equitables.ch

Comité Interpartes - pour un taux de conversion équitable et des rentes sûres - c/o CP 9126, 3001 Berne